

Extrait du rapport de gestion 2010

59^e exercice



Gérée par  Retraites
Populaires

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Sommaire

4	Rapport du Conseil d'administration
6	Chiffres clés
7	Membres du Conseil d'administration
8	Assurance
11	Gestion de la fortune
13	Degré de couverture
14	Couverture des risques actuariels et financiers
16	Bilan au 31 décembre
17	Principes d'évaluation et présentation des comptes
18	Compte d'exploitation

Rapport du Conseil d'administration

Dans un contexte de forte volatilité des marchés, la Caisse a obtenu en 2010 un résultat de ses placements conforme aux indices de référence. Ce résultat est toutefois insuffisant pour atteindre pleinement le degré légal de couverture minimal à la fin de l'exercice.

Cette situation ne suscite pas d'inquiétude particulière à court terme, la gestion courante de la Caisse étant tout à fait saine, notamment grâce à une modernisation de son fonctionnement. Cela étant, pour prévenir des problèmes à moyen et long terme, notre institution poursuit de manière soutenue sa réflexion sur les adaptations à opérer, également dans la perspective de changements que le droit fédéral impose aux caisses de pensions de corporations de droit public.

Activité du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 33 séances. A celles-ci s'ajoutent diverses réunions de commissions et de délégations spéciales, où les membres du Conseil ont représenté notre institution de prévoyance.

Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité, de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demande d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal et l'autorité judiciaire fédérale de recours.

Performance des placements

Après un exercice 2009 positif, 2010 a été caractérisé par une forte volatilité des marchés. Une baisse significative de l'euro et du dollar américain en fin d'année a pénalisé les résultats. La CPEV a enregistré une performance globale de 2,80 %, contre 9,66 % l'année précédente. Cette performance est conforme aux indices publiés par les institutions de prévoyance et s'inscrit dans la ligne de la politique de placement prudente et diversifiée de la Caisse. A noter qu'une couverture intégrale des risques de change – qui a bénéficié l'an dernier aux caisses de pensions qui la pratiquent – n'est pas prévue dans la stratégie, l'exposition de nos placements en devises étrangères étant largement répartie entre celles-ci.

Dans le secteur immobilier, le marché actuel rend difficile l'accès à de nouveaux placements directs intéressants pour les investisseurs institutionnels, qui privilégient des critères pertinents à long terme. Dans ce contexte, la Caisse a engagé, à travers sa gérante, une démarche proactive, dans l'idée de renforcer le développement de nouveaux projets dès leur démarrage.

De manière générale, la Caisse maintient son objectif de diversifier ses placements. Dans cette perspective, le Conseil d'administration a en particulier pris la décision de procéder à un premier investissement dans des placements collectifs immobiliers étrangers, après les matières premières, la microfinance et les obligations convertibles. La question du financement des infrastructures en Suisse reste à l'étude.

Les événements récents au Japon ont démontré le bien-fondé d'avoir également une politique d'investissements basée sur les critères environnemental et social, en complément des critères financiers classiques. La part des investissements socialement responsables (ISR) dans les diverses classes d'actifs est publiée pour la première fois.

Degré de couverture et mesures structurelles

La crise majeure vécue par les marchés de valeurs mobilières en 2008 a eu un impact très négatif sur le degré de couverture des institutions de prévoyance. Pour notre Caisse, cela signifie que les objectifs fixés par le droit cantonal ne sont plus atteints au 31 décembre 2010.

A court terme, la situation financière de la Caisse ne suscite pas d'inquiétude particulière, notamment sous l'angle de la trésorerie courante. Cela étant, il est nécessaire, avec une vision sur le moyen et long terme et compte tenu des avis des spécialistes consultés, de mettre en place sans attendre un cadre propice à une saine évolution de notre institution de prévoyance. Cette constatation confirme l'utilité des travaux de refonte de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud initiés par notre institution dès 2009. Ceux-ci ont aussi pour objet de contribuer à l'adaptation du fonctionnement de notre Caisse à la nouvelle législation fédérale régissant le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public. En définitive, les instances politiques cantonales devront s'atteler à cette tâche de réforme, en consultation avec les partenaires sociaux.

Nouvel outil informatique pour l'administration de la prévoyance

Soucieuse d'offrir des prestations de première qualité à ses assurés, la Caisse a mis en service un nouveau logiciel de gestion, plus efficient et plus souple, permettant de s'adapter à l'évolution des exigences législatives et administratives toujours plus nombreuses dans le domaine de la prévoyance. La migration s'est effectuée en 2010. À cette occasion, certains documents ont été remaniés pour plus de convivialité et de clarté, tel celui qui résume la situation de prévoyance de l'assuré.

Le résultat final de cette opération est positif, la transition des 40'074 dossiers d'assurés et pensionnés s'est opérée sans perturbation majeure et le logiciel a permis d'optimiser les processus selon les attentes. Nous remercions toutes les équipes qui ont collaboré à ce projet d'envergure, ainsi que les assurés pour leur patience.

Communication trimestrielle des résultats

La forte volatilité des marchés, probablement appelée à perdurer, appelle une information plus fréquente sur les résultats de notre institution. Dans cette optique, le Conseil d'administration a mis en place en 2010 une publication trimestrielle de la performance des placements, la répartition des actifs et le degré de couverture. Cette publication succincte vient s'ajouter au rendez-vous annuel, plus complet, du présent rapport de gestion.

Modernisation du logo de la Caisse

Le graphisme du logo CPEV, datant de 1985, a été mis au goût du jour. La typographie, contemporaine et claire, lui assure une certaine pérennité. Le jeu de couleurs apporte du dynamisme et le vert rappelle l'attachement de cette institution au Canton de Vaud. Le logo remanié sera visible sur les supports de la Caisse dès juin 2011.

Remerciements

Le Conseil d'administration remercie les assurés pour leur confiance tout au long de l'année écoulée. Il adresse également ses remerciements à Retraites Populaires et à ses collaborateurs qui, par leur engagement et le travail fourni, participent à la bonne gestion de la Caisse.

Jacques-Henri Bron

Président

Claude-Alain Tréhan

Vice-président

Chiffres clés

	2010	2009
Fortune totale (bilan) en CHF	7.423 mia	7.309 mia
Performance brute des placements	2.80 %	9.66 %
Degré de couverture	64.88 %	66.09 %
Nombre d'assurés actifs	30'995	30'355
Nombre de pensionnés	14'084	13'583
Ratio actifs/pensionnés	2.20	2.23
Montant des prestations en CHF	630.1 mio	579.7 mio
Montant des ressources en CHF	590.1 mio	595.3 mio

Membres du Conseil d'administration

Composition au 1^{er} janvier 2011

Président

Jacques-Henri Bron*

Avocat

Lausanne (1999)

Vice-président

Jean Mauerhofer**

(Jusqu'au 30.06.2010)

Directeur d'établissement scolaire

Puidoux (1998)

Claude-Alain Tréhan**

(dès le 01.07.2010)

Expert fiscal diplômé

Colombier (2009)

Membres

Eric Rochat*

Médecin

Saint-Légier (2000)

Henry W. Isler**

Directeur général adjoint

de l'enseignement supérieur

Jongny (2003)

Wolfgang Martz*

Conseiller d'entreprises

Montreux (2005)

Claude-Alain Tréhan**

(Jusqu'au 30.06.2010)

Expert fiscal diplômé

Colombier (2009)

Eric Bouchez**

(dès le 01.07.2010)

Enseignant, consultant,

Renens

Représentants du Département des finances et des relations extérieures

Giancarlo Ombelli

Secrétaire général

Lausanne

Filip Grund

Chef du service du personnel de l'Etat de Vaud

Lausanne

Secrétaire

Alexandre Bernel

Avocat

Lausanne

Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin

Président de tribunal

Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

Assurance

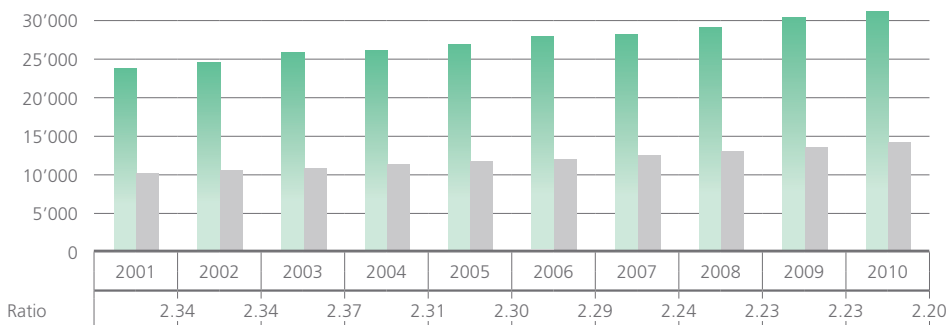
Effectif - mouvements des membres actifs et des pensionnés

Membres actifs	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Etat au 1.1.2010/2009	30'114	241	30'355	28'919	171	29'090
Augmentation	3'668	200	3'868	3'733	214	3'947
Diminution	-3'013	-215	-3'228	-2'538	-144	-2'682
Etat au 1.1.2010/2009	30'769	226	30'995	30'114	241	30'355

Pensionnés	Plan de base	Plan de base
Etat au 1.1.2010/2009	13'583	13'057
Augmentation	843	800
Diminution	-383	-346
Variation pensions temporaires	41	72
Etat au 1.1.2011/2010	14'084	13'583

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



■ Effectif des actifs ■ Effectif des pensionnés

Âge de départ à la retraite en 2010

En 2010, 688 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	45	74	119
58 ans	9	14	23
59 ans	21	17	38
60 ans	69	68	137
61 ans	19	31	50
62 ans	42	67	109
63 ans	16	26	42
64 ans	10	65	75
65 ans	63	31	94
66 ans	1	–	1
Total	295	393	688
Âge moyen de la retraite *	61.04	61.02	61.03
01.01.2010	61.05	61.05	61.05

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois.

Ressources et prestations

Evolution des prestations et ressources (en millions de CHF)



Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2011

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant
Rente	30'333'742.55	186'768.55	4'178'016.10	4'041'400.70
Supplément temporaire	1'635'833.65	52'604.95	115'532.70	
Avance AVS	477'185.70			
Remboursement avance AVS	-375'195.30			
Enfant	351'178.70	22'919.85	167'100.15	122'442.85
Autres prestations	48.75		50.90	370.80
Fonds de solidarité	7'460.00		2'265.00	6'870.00
Total	32'430'254.05	262'293.35	4'462'964.85	4'171'084.35

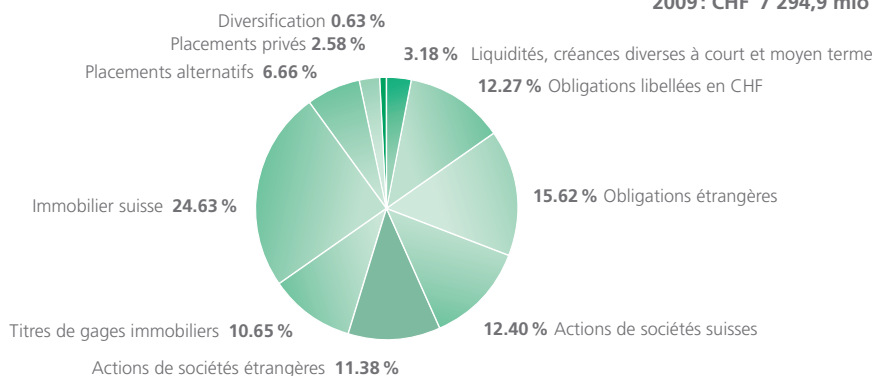
Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant
Rente	8'668	102	2'138	2'031
Supplément temporaire	1'700	104	326	
Avance AVS	456			
Remboursement avance AVS	953			
Enfant	391	70	484	200
Autres prestations	1		3	20
Fonds de solidarité	20		8	13

Gestion de la fortune

Répartition des placements au 31 décembre 2010

2010 : CHF 7'419,7 mio
2009 : CHF 7'294,9 mio



Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CPEV	Indices de référence
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	-0.35 %	0.15 %
Obligations libellées en CHF	3.25 %	3.66 %
Obligations étrangères	-4.91 %	-4.85 %
Actions de sociétés suisses	4.15 %	2.92 %
Actions de sociétés étrangères	1.62 %	1.60 %
Titres de gages immobiliers	2.67 %	2.72 %
Immobilier suisse	7.97 %	6.67 %
Placements alternatifs	2.50 %	4.32 %
Placements privés	4.06 %	-2.34 %
Diversification	11.71 %	4.25 %

Les performances des classes d'actifs sont toutes positives à l'exception de celles des liquidités et des obligations étrangères. Elles sont généralement conformes ou supérieures aux indices du marché. On peut relever la très bonne performance relative de l'immobilier, de la diversification et des actions suisses.

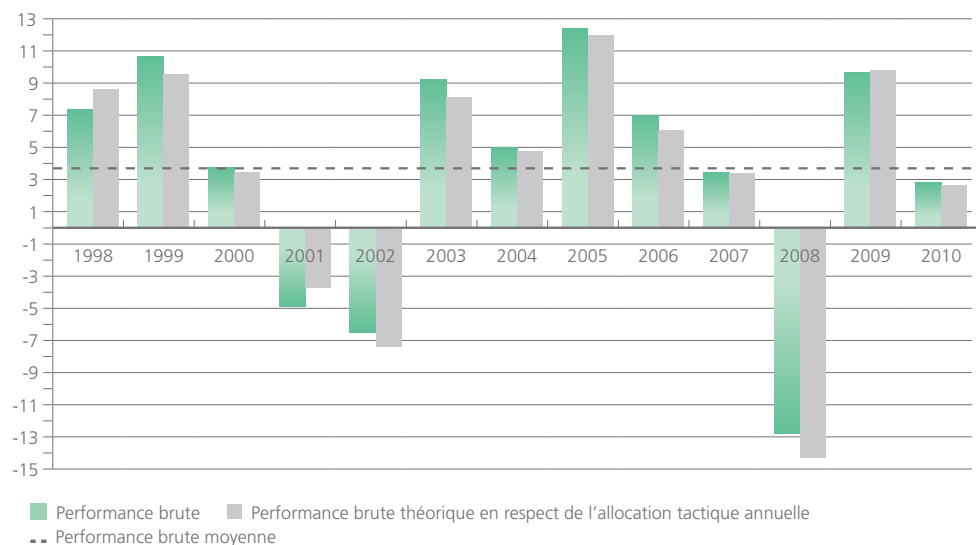
La forte appréciation du franc suisse et les taux d'intérêts bas ont affecté les performances des liquidités et des obligations étrangères.

Performance globale brute de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Advisory SA à Vevey sur la base des

comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.

Evolution de la performance globale de la CPEV en %



La performance brute de 2010, de 2,80 %, est légèrement supérieure à celle de l'allocation tactique des actifs. Cette année restera marquée par une forte volatilité des taux d'intérêt, des actions et des monnaies et par de bons résultats des entreprises.

En comparaison annuelle, le taux de performance brute de la Caisse est conforme aux indices publiés (Credit Suisse 3,01 % et UBS 2,68 %).

A noter que la performance de la Caisse est inférieure à celles des caisses et des indices ayant une couverture de change complète en 2010, car le franc suisse s'est apprécié contre toutes les autres monnaies.

La performance moyenne de 1998 à 2010 se situe à 3,62 % et est inférieure aux besoins de la Caisse.

Degré de couverture

Le degré de couverture d'une institution de prévoyance est déterminé en divisant la fortune de prévoyance disponible (actif) par le capital de la prévoyance et les provisions techniques (passif).

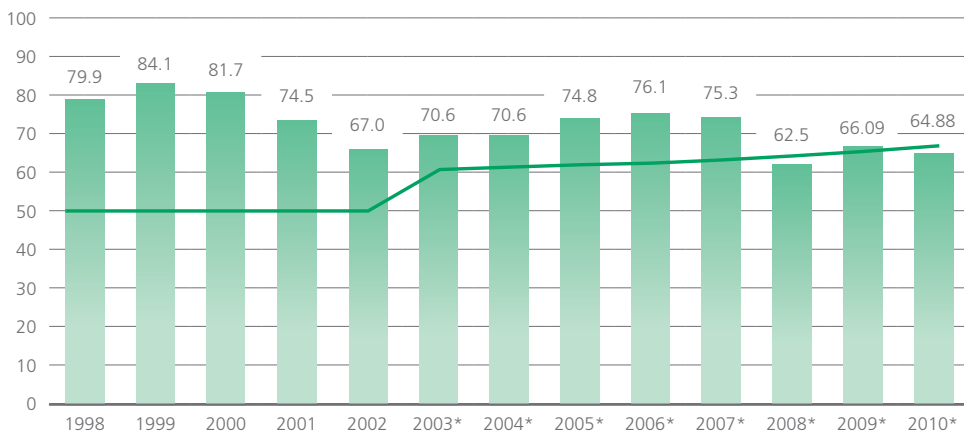
Au 31 décembre 2010, le degré de couverture minimum est de 67 % (art. 144k LCP). La CPEV applique un système financier mixte qui prévoit en 2010 un financement des prestations en capitalisation de 67 % et en répartition de 33 %. Le degré de couverture minimum de la CPEV augmente par palier annuel de 1 % et doit atteindre 75 % en 2018.

Le taux de couverture minimum légal n'est pas atteint au 31 décembre 2010. Le degré de couverture OPP2 moyen observé au cours des trois derniers exercices se monte à 64,50 %.

Le degré d'équilibre permet de comparer une caisse en financement mixte avec une caisse ayant l'obligation d'être à 100 % de degré de couverture. Il se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au degré minimum.

	31.12.2010	31.12.2009
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'624'904'695.20	7'276'364'959.00
Fortune de prévoyance disponible	7'383'902'313.43	7'286'394'019.82
Degré de couverture au 31.12.2010, art. 44 al. 1 OPP2	64.88 %	66.09 %
Degré de couverture minimum, art. 144k LCP	67.00 %	66.00 %
Degré d'équilibre	96.84 %	100.14 %

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44 al. 1 en %



— Degré de couverture minimum légal de la CPEV (art. 144k LCP)

* tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Couverture des risques actuariels et financiers

La Caisse effectue différents calculs, afin d'anticiper les risques actuariels liés principalement à la longévité, au décès et à l'invalidité, ainsi que les risques financiers liés au placement de la fortune. Pour couvrir ces risques elle crée respectivement des capitaux de prévoyance, des provisions techniques et une réserve pour fluctuation de valeurs.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables de mortalité édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

De plus, les capitaux de prévoyance des pensionnés sont majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Enfin, le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle ainsi que de l'Autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

Les provisions techniques sont au nombre de deux :

- La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, le Conseil a décidé de maintenir l'alimentation de cette provision jusqu'au changement des tables actuarielles.

- La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions décidées par le Conseil d'administration, les mesures d'assainissement étant toutefois réservées. Au vu de la situation financière de la Caisse et de la performance obtenue, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes en 2010. En revanche, une allocation unique a été distribuée en conformité avec l'article 2 du décret du Grand Conseil du 9 mars 2010 relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale.

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Total des provisions techniques (100 %)	385'955'712.45	359'176'648.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	274'602'223.00	236'741'986.00
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	122'434'662.00

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs, permet à la Caisse d'absorber les variations des placements et de garantir les prestations actuelles et futures. Elle est déterminée sur base de considérations financières et en fonction de la situation actuelle de la Caisse.

La réserve de fluctuation de valeurs est intégralement dissoute au 31 décembre 2010.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	0.00	10'029'060.82
Situation au 1 ^{er} janvier	10'029'060.82	0.00
Dissolution (-) / attribution (+) de l'exercice	-10'029'060.82	10'029'060.82

Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actif	31.12.2010	31.12.2009
Placements	7'419'715'598.00	7'294'934'179.56
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	236'143'361.14	413'985'502.07
Obligations libellées en CHF	910'543'037.00	840'196'677.69
Obligations étrangères	1'158'602'946.30	1'219'566'761.92
Actions de sociétés suisses	920'215'345.60	882'281'193.44
Actions de sociétés étrangères	844'029'390.60	820'717'079.67
Titres de gages immobiliers	789'868'380.52	741'465'464.20
Immobilier suisse	1'827'827'694.06	1'780'336'267.86
Placements alternatifs	494'348'448.24	436'756'923.51
Placements privés	191'722'163.88	159'628'309.20
Diversification	46'414'830.66	0.00
Compte de régularisation actif	3'028'978.33	14'393'166.65
	7'422'744'576.33	7'309'327'346.21
Passif	31.12.2010	31.12.2009
Dettes	23'014'061.70	7'790'947.96
Prestations de libre passage et rentes	15'752'856.35	594'175.25
Autres dettes	7'261'205.35	7'196'772.71
Compte de régularisation passif	7'705'411.62	6'701'090.75
Provisions non techniques	8'122'789.58	8'441'287.68
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'624'904'695.20	7'276'364'959.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	5'502'398'834.00	5'404'616'059.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)	5'492'044'457.00	5'260'933'015.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)	55'765.75	69'670.00
Provisions techniques	385'955'712.45	359'176'648.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	11'380'454'769.20	11'024'795'392.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 33 % en 2010, 34 % en 2009)	-3'755'550'074.00	-3'748'430'433.00
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	10'029'060.82
Situation au 1 ^{er} janvier	10'029'060.82	0.00
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice	-10'029'060.82	10'029'060.82
Fonds libres (+) / découvert (-)	-241'002'381.77	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier	0.00	-262'277'841.91
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-241'002'381.77	262'277'841.91
	7'422'744'576.33	7'309'327'346.21
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1	64.88 %	66.09 %

Principes d'évaluation et présentation des comptes

Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme

Swiss GAAP RPC 26

En application à l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Outre les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Obligations étrangères

Il s'agit de placements collectifs.

Actions de sociétés suisses

Outre les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Actions de sociétés étrangères

Il s'agit de placements collectifs.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

- | | |
|---|--------|
| • immeubles de plus de 10 ans | 7,25 % |
| • immeubles de 10 ans et moins | 6,50 % |
| • immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé | 6,00 % |

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que de données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2009.

Les terrains à bâtir et ceux colloqués en zone intermédiaire sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires, afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains pourraient être l'objet.

Placements alternatifs, placements privés et diversification

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue.

Compte d'exploitation (en CHF)

	2010	2009
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	506'197'694.15	488'442'482.73
Cotisations des salariés	182'717'636.44	175'702'590.86
Cotisations de l'employeur	182'717'636.44	175'702'590.86
Cotisations supplémentaires des salariés	5'844'319.14	5'513'382.68
Cotisations supplémentaires de l'employeur	122'157'524.93	117'486'072.51
Primes uniques et rachats	12'659'272.50	13'931'319.12
Subsides du fonds de garantie	101'304.70	106'526.70
+ Prestations d'entrée	83'876'057.05	106'821'541.44
Apports de libre passage	78'792'524.80	102'031'283.44
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5'083'532.25	4'790'258.00
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	590'073'751.20	595'264'024.17
- Prestations réglementaires	-498'871'779.50	-467'921'115.20
Rentes de vieillesse	-357'596'504.90	-340'320'591.70
Rentes de survivants	-49'654'902.85	-48'716'660.90
Rentes d'invalidité	-55'572'270.40	-54'703'890.40
Autres prestations réglementaires	-32'141'592.40	-20'700'926.60
Prestations en capital à la retraite	-3'704'180.60	-3'297'256.40
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-202'328.35	-181'789.20
- Prestations extra-réglementaires	-230'855.25	-278'107.90
- Prestations de sortie	-131'013'459.72	-111'483'146.78
Prestations de libre passage en cas de sortie	-90'701'202.05	-71'836'054.88
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-40'312'257.67	-39'647'091.90
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-630'116'094.47	-579'682'369.88
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-348'539'736.20	-326'410'751.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	-97'782'775.00	-184'310'408.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés	-231'111'442.00	-198'328'622.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)	13'904.25	29'076.00
Constitution des provisions techniques	-26'779'064.45	-38'232'810.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %	-355'659'377.20	-420'842'764.00
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 33 % en 2010, 34 % en 2009)	7'119'641.00	37'047'013.00
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de contributions de l'employeur	0.00	57'385'000.00
- Charges d'assurance	-3'063'480.30	-2'927'027.00
Cotisations au fonds de garantie	-3'063'480.30	-2'927'027.00
= Résultat net de l'activité d'assurance	-391'645'559.77	-313'756'123.71

Compte d'exploitation (en CHF) - suite

	2010	2009
= Résultat net de l'activité d'assurance	-391'645'559.77	-313'756'123.71
+ Résultat net des placements	148'573'490.22	593'576'250.82
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-1'512'958.62	1'352'109.32
Obligations libellées en CHF	27'591'303.11	43'087'956.17
Obligations étrangères	-62'522'315.14	95'189'803.11
Actions de sociétés suisses	35'773'158.70	155'358'106.10
Actions de sociétés étrangères	12'268'382.08	179'163'942.20
Titres de gages immobiliers	17'894'431.45	19'898'113.36
Immobilier suisse	99'526'850.89	97'707'424.13
Placements alternatifs	10'211'267.28	16'137'674.78
Placements privés	6'008'033.00	-14'318'878.35
Diversification	3'335'337.47	0.00
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	318'498.10	271'505.55
+ Autres produits	262'869.39	212'795.82
Produits de prestations fournies	212'751.77	212'156.78
Produits divers	50'117.62	639.04
- Frais d'administration	-8'540'740.53	-7'997'525.75
Frais d'administration	-762'777.16	-703'327.92
Frais de gestion des dossiers	-7'777'963.37	-7'294'197.83
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-251'031'442.59	272'306'902.73
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	10'029'060.82	-10'029'060.82
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	-241'002'381.77	262'277'841.91

Contactez-nous | Le rapport annuel complet peut être téléchargé sur le site www.cpev.ch, où vous trouverez de nombreuses informations relatives au marché de la prévoyance et à votre Caisse.

Vous pouvez également l'obtenir ou poser des questions en appelant le 021 348 24 43, en écrivant à l'adresse info@cpev.ch ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch



**Retraites
Populaires**

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch
info@retraitespopulaires.ch

